



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Place Frédéric Mistral
B.P. n° 1

34530 MONTAGNAC

☎ 04 67 24 06 13

📠 04 67 24 17 29

✉ g.0340037f@ac-montpellier.fr

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Voyage en Italie du nord
Octobre 2015

Cahier des clauses administratives et techniques
particulières

Article 1 : identification du pouvoir adjudicateur

Collège Jules Ferry

place Frédéric Mistral BP1

34530 Montagnac

Tél : 04.67.24.06.13

Fax : 04.67.24.17.29

Courriel : ce.0340037f@ac-montpellier.fr

Représenté par le Monsieur Sébastien Rivemale, Principal

Comptable assignataire : Monsieur l'agent comptable du lycée Jean Moulin – Pezenas

Article 2 : Objet du marché

Le marché porte sur l'organisation d'un voyage scolaire en Italie du dimanche 11 octobre 2015 au vendredi 16 octobre 2015.

La procédure de consultation utilisée est le marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 3 : Prestations attendues

- Dates du voyage : Départ le dimanche 11 octobre 2015 en soirée
Retour vendredi 16 octobre 2015
- Nombre de personnes : 36 élèves et 3 accompagnateurs. Pas de distinction de tarif entre les deux.

- Transport : en autocar grand tourisme. Le prestataire veillera au respect de la réglementation des transports en autocar (conformité du bus, ceintures de sécurité obligatoires, temps de pause et ou de repos du ou des chauffeurs), des formalités de douanes, frais d'autoroutes, repas des chauffeurs, tunnels et suppléments, toutes autres taxes diverses....

Article 3 : description des prestations

- Hébergement : hébergement en pension complète du dîner du J2 au dîner du J6
- Programme :
 - J1 : départ de Montagnac en soirée
 - J2 : Milan : exposition universelle
 - J3 :
 - matin : San Marino : visite du musée de la torture et de la ville médiévale
 - Après-midi : Ravenne : visite guidée en option sur le thème des mosaïques, mausolée de Galla Placidia, les baptistères, St Apollinaire
 - J4 : Venise
 - Matin : visite d'un atelier de souffleur de verre sur l'île de Murano
 - Après-midi : visite guidée de Venise : place St Marc....
 - J5 :
 - Matin : Vérone : pont en pierres, théâtre romain, Piazza delle Erbe, maison de Juliette, musée lapidaire et amphithéâtre
 - Après-midi : Sirmione : les grottes de Catulle (villa romaine)
 - J6 :
 - Matin : Turin : musée archéologique
 - Retour à Montagnac
- Visites : **toutes les visites sont réservées par le prestataire.**
- Assurance annulation individuelle : une assurance annulation individuelle doit être prévue pour les élèves uniquement.

Article 4 : éléments contractuels et financiers

- Date limite et modalités de remise des offres :
 - Les offres sont à adresser avant le **31 mars 2015**. Le délai de validité de l'offre est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.
 - Destinataire : M. Le Principal
 - Les renseignements d'ordre pédagogique sont à voir avec le professeur organisateur (Mme SEBE)
 - Les renseignements d'ordre financier et matériel sont à voir avec la gestionnaire de l'établissement (Mme Puigmal)

- Forme de l'envoi : Par courrier (Collège Jules ferry place Frédéric Mistral BP1 34530 Montagnac) ou courriel si doublé d'un courrier: g0340037f@ac-montpellier.fr
- Constitution de l'offre : l'offre en langue française devra contenir
 - Le devis spécifiant le prix global du voyage, ainsi que le prix unitaire, détaillant les prestations incluses dans le descriptif (les prix seront fermes et définitifs sous réserve de changements d'effectifs et de dates et sont exprimés en TTC).
 - Le programme du voyage et ses caractéristiques
 - Les dispositions de l'assurance individuelle annulation
 - Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance RCP du prestataire, la copie du certificat d'immatriculation, la copie de la garantie financière.
 - L'organisme doit spécifier si des réductions particulières sont accordées en cas de fidélité, départ en basse période...
- Modalités de règlement :
 - Le paiement de la prestation, visée par le présent marché, sera effectué par mandat administratif à 30 jours à compter de la réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira, à cet effet un relevé d'identité bancaire : IBAN + BIC).
 - Les factures, établies en deux exemplaires, comportent les mentions obligatoires :

Article5 : attribution du marché

- Jugement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

Prix : 45%

Qualité des services : 55%

Le conseil d'administration de l'établissement se réunissant en avril 2015, le contrat avec le prestataire choisi ne pourra être signé qu'aux alentours du mois de mai 2015.

- La publication de l'avis d'attribution sur le site de l'AJI vaut notification aux candidats.

